



Négociations collectives de branche

Négociation de branche en cours ou à venir

► Le droit syndical

Les discussions relatives au droit syndical touchent à leur fin. Un accord devrait être prochainement soumis à la signature des organisations syndicales. Pour rappel, l'objectif est de réviser plusieurs articles de la convention collective national des SSTI, portant sur le droit syndical, les communications syndicales, le local syndical, les absences pour raisons syndicales, les délégués du personnel et le comité d'entreprise, compte tenu, notamment de l'obsolescence de ces articles au regard des évolutions législatives et réglementaires.

► Finalisation d'un avenant à l'accord formation, visant à allonger la durée des contrats de professionnalisation

Pour permettre une meilleure prise en charge, par l'Opco Santé, des contrats de professionnalisation, les partenaires sociaux ont convenu d'allonger la durée desdits contrats. Un avenant à l'accord portant sur la formation professionnelle a donc été conclu en ce sens et est en cours de signature.

► La classification des emplois conventionnels

Comme indiqué dans les précédentes Informations mensuelles, plutôt que d'appréhender le sujet des infirmiers en Santé au travail de manière isolé, les partenaires sociaux ont convenu de le traiter plus globalement, au niveau de la classification des emplois conventionnels. La négociation en la matière s'est donc ouverte au mois de septembre dernier. Un accord de méthode est en discussion. A ce stade, il a été convenu de ne pas remettre en cause le système classant.

Il a également été convenu de réexaminer l'ensemble des descriptifs d'emplois existant dans la CCN pour vérifier leur adéquation avec le contenu des postes, et envisager, le cas échéant des revalorisations. De nouveaux postes pourraient être créés en fonction des souhaits de définir des possibilités d'évolution de carrière dans la filière support, mais également en fonction de l'évolution des réalités de terrain au sein des Services.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs convenu qu'ils devront être accompagnés par un expert tout au long des travaux menés sur le sujet. Ils en auditionneront dans le courant du mois de décembre.

► Ouverture de la négociation portant sur les RMAG 2023

Dès le mois de novembre cette année, compte tenu du contexte économique, les partenaires sociaux ouvriront cette négociation.

► Formation professionnelle

Des fonds conventionnels sont disponibles : pensez à conventionner avec l'Opco Santé avant la fin de l'année !

► Point sur la formation des secrétaires médicaux vers l'emploi d'assistant en Santé au travail en pro-A

Pour rappel, depuis l'année 2022, la formation des secrétaires médicaux vers l'emploi d'assistant en Santé au travail est l'un des 6 axes prioritaires définis par les partenaires sociaux en Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP).

Toutefois la seule formation qui était inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) était celle dispensée par l'Afometra. Or, à ce jour et depuis le 21 juillet, cette formation dite « *assistant technique en santé au travail* » (ATST) n'est plus certifiante, France compétences n'ayant pas renouvelé la certification.

Deux principales conséquences à cette situation :

1) Les sessions de cette formation programmées par l'Afometra sont maintenues mais la formation n'étant plus certifiante, il n'y aura pas de reconnaissance du niveau Bac + 2 à la fin de la formation mais la délivrance d'un certificat de réalisation.

2) Le financement sur les fonds conventionnels, via l'Opco Santé, reste possible. En revanche, aucune prise en charge, via les fonds du dispositif de la Pro-A ou du plan de relance n'est possible.

Le conseil d'administration de l'Afometra a décidé de redéposer une demande de certification au RNCP pour que cette formation ATST reste certifiante de niveau bac +2, mais ce recours n'aboutira pas, en tout état de cause, avant plusieurs mois.

Présanse ne manquera pas d'informer ses adhérents sur l'évolution de cette situation. ■